



Nouvelles de la Fraternité

Lettre de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier – Automne - Hiver 2007

Justice et bienveillance

Le 7 juillet 2007 a été un jour d'émotion et de joie. Même s'il ne résout pas tous les problèmes, le Motu proprio *Summorum Pontificum* marque un tournant de la crise dans l'Eglise. Symboliquement, juridiquement, psychologiquement, les données sont bouleversées.

Tout d'abord, la « parenthèse cruelle » de l'interdiction de fait du Missel romain traditionnel est fermée : « il n'a jamais été abrogé », écrit le Pape. « La charité, la prudence, la force dont témoigne la décision du Saint-Père augurent aussi de la justice par laquelle ceux et celles, individus et communautés, vivants ou défunts, qui auront été abusivement sanctionnés pour le seul motif de leur attachement à une forme liturgique légitime devront être directement rétablis dans leurs droits ou indirectement réhabilités dans leur honneur posthume. Et si la paix est la tranquillité de l'ordre, l'unité ecclésiale sera ainsi rendue plus visible et plus sereine » (R.P. Luc Somme, o.p.).

La volonté de justice vise d'abord le rit en lui-même. Elle est marquée dans le texte du Motu proprio par une expression peu relevée par les commentateurs : « Le Missel romain promulgué par saint Pie V (...), en raison de son usage vénérable et antique, doit jouir de *l'honneur qui lui est dû* ». L'honneur dû : quel baume !

La justice atteint les fidèles dont « l'amour spirituel et l'attachement sensible aux formes liturgiques précédentes » sont paternellement mentionnés. Pour la première fois, ils bénéficient d'un véritable *droit* de jouir du bénéfice du Missel et des autres livres liturgiques de 1962. Une procédure et une instance d'appel aux pouvoirs définis sont prévues. Pour qui a eu l'occasion de s'entretenir de ce sujet avec le Cardinal Ratzinger, il est clair que la précision du Motu proprio en matière de droit manifeste la volonté du Pape de dépasser les insuffisances – sources d'injustices – qu'il déplorait dans les documents précédents. La justice s'étend largement à tous les prêtres, aux religieux, aux clercs pour le bréviaire, et aux curés,

dont l'autorité personnelle, trop diluée dans la funeste « pastorale d'ensemble », est valorisée. Après une surexposition du rôle de l'évêque dans la période post-conciliaire, la mission irremplaçable du prêtre ayant charge d'âmes est ici heureusement relevée.

L'impact concret du Motu proprio sera-t-il important pour les célébrations régulières et publiques ? Probablement non dans l'immédiat, par manque de prêtres volontaires et « idoines » dans le clergé diocésain. A plus long terme, la charité pastorale provoquera, on peut le souhaiter, une évolution des Evêques, aujourd'hui réticents à faire appel aux Instituts *Ecclesia Dei*, et l'ouverture de paroisses personnelles qui soulageront les curés déjà surchargés. D'ores et déjà, l'élargissement de la célébration de l'usage ancien du rit latin est un bienfait pour les prêtres qui le célébreront « sans peuple » ou avec « les fidèles qui le demandent spontanément », ou bien à l'occasion de mariages et de funérailles. Des fidèles seront amenés à le découvrir à ces occasions, une partie de ceux qui avaient cessé de pratiquer dans les années 60-70 pourrait retrouver le chemin de l'église. Tout cela est une source de grâces pour l'Eglise. On peut aussi conjecturer, en certains lieux, un redressement de la façon de célébrer selon le Missel de Paul VI, par effet d'entraînement. Notons comme bienvenue la possibilité mentionnée dans la Lettre d'accompagnement : enrichir le sanctoral de la forme ancienne du rit romain et y ajouter quelques préfaces. Il ne s'agit pas de modifier l'*ordo missæ* ou de bouleverser le temporel... La « réforme de la réforme », chimérique à court ou moyen terme, sera peut-être rendue moins malaisée par la « manifestation plus forte de la sacralité » et la « célébration en conformité avec les prescriptions » que le Pape évoque dans la Lettre comme influences souhaitables de l'ancienne forme sur la forme réformée.

« L'œuvre de la justice, c'est la paix ». Le pape vise clairement la réconciliation. Une réconciliation qui doit s'opérer non seulement avec ceux qui ont suivi Mgr Lefebvre, mais aussi avec l'être historique de l'Eglise. Aucun texte, même pontifical, ne peut sans la grâce changer les esprits et les cœurs. Le Motu proprio et la Lettre d'accompagnement respirent la bienveillance. Ils produiront les fruits qu'en attend la charité pontificale s'ils sont reçus dans l'esprit qui les a inspirés. Merci, Très Saint-Père !

fr. Louis-Marie de Blignières, prieur

PRÉPARATION AU MARIAGE

par le Père Raymond-Marie Puibaraud

*Session de préparation au mariage pour fiancés,
à Poissy (78) du samedi (11 h) au dimanche (17 h) :*

- 24 et 25 novembre 2007
- 1^{er} et 2 mars 2008
- 26 et 27 avril 2008
- 31 mai et 1^{er} juin 2008

